

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2017

---

L'an deux mil dix-sept, le 16 décembre à 12 H, le conseil municipal de la commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRESENTS :** GIBERGUES Bernard - TREGUER Jean-Luc - MITH Marie Françoise - PAGE Evelyne - HABASQUE Claude - LE MESTRE Sandra - FALC'HUN Gilles - FALC'HUN Pascal - LANNUZEL Marie Louise - FAGON Maryvonne - MARCHADOUR Hervé - GOUEZ Dominique - QUEMENEUR Laëtitia - TREBAOL Stéphane - ROHEL Marianne - LÉON Fabrice - QUEMENEUR Marie Thérèse.

**ABSENTS :** BERGOT Stéphane - DENIEL Sandrine - TREBAOL Solange – THOMAS Gilbert  
BERTHOULOUX Jean Paul - LE ROY Martine

- Stéphane BERGOT a donné procuration à Hervé MARCHADOUR
- Sandrine DENIEL a donné procuration à Marie Françoise MITH
- Solange TREBAOL a donné procuration à Evelyne PAGE
- Gilbert THOMAS a donné procuration à Marie-Thérèse QUEMENEUR

Fabrice LEON a été élu secrétaire.

## **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU BATIMENT SITUE 14 et 16 RUE NOTRE DAME EN VUE DE SA CESSION** **DELIBERATION N° 1**

---

Le Maire rappelle que la Commune souhaite procéder à la vente du « bâtiment Poste » situé 14 et 16, rue Notre Dame qui n'est plus affecté à l'usage du public depuis la création de l'agence postale communale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme la désaffectation de l'usage du public du bâtiment sis 14 et 16, rue Notre Dame,
- valide le déclassement du domaine public de ce bâtiment,
- décide de son incorporation au domaine privé de la commune,
- autorise le maire à signer l'acte de déclassement et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- accepte que la prise en charge des frais relatifs à cet acte soit à la charge de la commune.

## **CESSION DU « BATIMENT POSTE » A BREST METROPOLE HABITAT DELIBERATION N° 2**

---

Monsieur le Maire présente le projet de vente du bâtiment Poste. Il rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AE n° 181 (zone UHa au PLU) située 14 et 16 rue Notre Dame sur laquelle est bâti le « Bâtiment Poste ».

Il se compose au rez-de-jardin d'un local qui hébergeait jusqu'au mois de septembre le bureau de poste (l'agence postale communale est en mairie depuis le 3 octobre dernier), et à l'étage de deux appartements de 59 m<sup>2</sup> et 65 m<sup>2</sup>.

Les services fiscaux ont été consultés et ont évalué cette propriété à 160 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu l'avis de France Domaine en date du 14 septembre 2017,

- décide de vendre le bâtiment situé 14 et 16, rue Notre Dame implanté sur la parcelle cadastrée AE n° 181 au prix de 160 000 €.
- dit que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer les actes à venir et tous les documents nécessaires à cette procédure.

Fin de séance à 12 H 15

**DELIBERATION N° 1** DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DU BATIMENT SITUE 14 et 16 RUE NOTRE DAME EN VUE DE SA CESSION

**DELIBERATION N° 2** CESSION DU « BATIMENT POSTE » A BREST METROPOLE HABITAT